

## CHARTRE SAISON 2022-2023

**Contrat Athlète** : Chaque athlète s'inscrivant à l'ESL Francheville s'engage à appliquer les points suivants :

- Respect des partenaires, adversaires, entraîneurs, juges et dirigeants en toute situation.
- Prendre soin des matériels et installations sur tous les lieux de pratique (entraînements, compétitions).
- Respect des horaires d'entraînements et de RDV aux compétitions,
- Veiller à l'assiduité aux entraînements, à l'engagement et à l'implication durant toutes les séances.
- Participer aux compétitions du calendrier club, validé par l'entraîneur et y porter les couleurs dans un esprit d'équipe.
- Participer à la vie du club (Manifestations, Bénévolat, Jury... etc).

**Contrat Entraîneur** : Chaque entraîneur s'engage à appliquer les directives liées à son intervention :

- Assurer la fonction d'éducateur et de formateur auprès de tous les athlètes en charge.
- Assurer la préparation des séances et le suivi des athlètes en entraînements et en compétitions.
- Informer les athlètes du calendrier des compétitions et manifestations du club. (tous supports).
- Adhérer aux objectifs définis comme prioritaires par le club et en concertation avec les entraîneurs.
- Informer les dirigeants de toutes les nécessités et difficultés rencontrées (cas particuliers, absence, besoins, conflits ...).

**Contrat Parent** : Chaque parent inscrivant un enfant s'engage à :

- Lire, Faire lire et appliquer la charte du club par leur(s) enfant(s).
- Veiller à la présence et à l'assiduité de l'enfant aux entraînements et aux compétitions.
- Informer les entraîneurs et/ou dirigeants de toute absence ou problème rencontré par l'athlète (Maladie, blessures, contre-indications, autres...)
- Respecter les règles définies et l'autorité des entraîneurs ou des dirigeants durant toutes les séances.
- Favoriser la participation des enfants aux compétitions et manifestations inscrites au calendrier club.
- Participer à la vie du club (Assemblée générale, temps forts, organisation interne, bénévolat, moments conviviaux ...).

### EXIGENCES SPECIFIQUES PAR SPECIALITE : MINIMES

- Participation aux 2 séances hebdomadaires obligatoires (sauf impératif et dans ce cas-là, prévenir les entraîneurs par mail ou sms en cas d'absence **PONCTUELLE**). **Respect** de l'équipe d'entraîneurs et **attention** sur le temps des séances.
- Participation obligatoire à plusieurs échéances : cross de la Bachasse et cross départemental (et + si qualification), 1 triathlon en salle au choix, 1 triathlon en extérieur, les équip'athlé et les championnats du Rhône individuels (et + si qualification).
- Pour les minimes 2 (2008), une 3<sup>ème</sup> séance hebdomadaire dans un groupe de spécialité est fortement recommandée (3<sup>ème</sup> séance ouverte aussi aux minimes 1 (2007)).

LE Club, (Président)

L'athlète, (Parent en + si mineur)

L'entraîneur référent

NOM :

Prénom :

Signature :